

Paris,
le mardi 6 janvier 2015

Émetteur : Elise Demorise Tél. : 01.45.38.82.79 @mail : edemorise@ucanss.fr, Isabelle Chèze pour le Crfp d'Aquitaine : Tél. : 05.56.93.45.90. (Accueil : 05.56.93.45.93 ou 84) @mail : isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr

Objet : DISPOSITIF « CONTRÔLE DE GESTION » CDG Fondamentaux et CDG-PRO (ou Perfectionnement)
Année 2015-2016

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur l'Agent Comptable,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss et le réseau des centres de formation (Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris) proposent un cycle de formation « Contrôle de gestion »  **(annexe 1)**.

Cette formation vise à accompagner les contrôleurs de gestion lors de leur prise de fonction (cursus « CDG-Fondamentaux ») et les contrôleurs de gestion déjà en fonction et souhaitant perfectionner leurs pratiques professionnelles (cursus « CDG-PRO »).

Ces dispositifs de formation ont été conçus de sorte à proposer un parcours de formation  **(annexe 2)**.

I. CDG-FONDAMENTAUX

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION **(annexe 3)**

Ce cursus propose un accompagnement adapté aux contrôleurs de gestion lors de leur prise de fonction. Il permet aux participants :

- d'acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils (notamment au niveau de la préparation budgétaire, l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que l'étude de la structure d'un tableaux de bord) ;
- de renforcer leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme ;

- de faire évoluer les pratiques des acteurs.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF (annexe 4)

La durée globale de la formation CDG-Fondamentaux est de 12 jours répartis sur une amplitude de 3 à 4 mois et s'organise en trois phases :

1) **Une identification des prérequis à l'entrée en formation** en comptabilité et sur les fonctionnalités de base d'Excel à partir d'un dossier d'inscription.

Les prérequis sont identifiés en amont de l'entrée dans le dispositif afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visé.

2) **Une phase d'apprentissage en présentiel** qui s'articule autour de cinq « blocs » de formation bien distincts.

Le recours à des cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants sont privilégiés pour favoriser la bonne appropriation des connaissances.

3) **Une évaluation des acquis « à froid »**, qui s'effectue à distance, est mise en œuvre dans les 3 à 4 mois après la fin de la formation pour vérifier les acquis de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fait l'objet d'un suivi et les résultats sont restitués aux participants et à l'organisme d'appartenance.

Si les résultats sont satisfaisants, le participant détiendra les prérequis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO.

II. CDG-PRO (ou PERFECTIONNEMENT)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION (annexe 3)

Ce cursus vise à assurer un accompagnement adapté aux contrôleurs de gestion qui souhaitent perfectionner leurs pratiques professionnelles.

Il permet aux participants de :

- développer leur valeur ajoutée dans le cadre de la réflexion stratégique de la direction d'organisme ;
- renforcer leur connaissance des outils de pilotage, en particulier dans les domaines du contrôle de gestion sociale, du contrôle budgétaire, de la connaissance des coûts (méthode ABC) ;
- renforcer leur connaissance des choix d'investissement, des statistiques appliquées au contrôle de gestion et, sur un certain nombre de thèmes et orientations spécifiques à chaque branche en la matière.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF (annexe 4)

La formation est ancrée dans la réalité professionnelle dans une logique d'apprentissage favorisant le partage d'expérience.

La durée totale d'un parcours complet de ce dispositif en présentiel est de 18 jours répartis sur une amplitude d'environ 5 à 6 mois.

Le parcours de formation s'organise **en trois phases** successives :

1) **Une phase de test d'auto-positionnement** qui permet d'identifier les prérequis en amont de la formation :

- connaissance des fondamentaux de la comptabilité générale ;
- connaissance des fonctionnalités essentielles d'Excel.

2) **Un parcours de formation modulaire** qui combine à la fois des temps en présentiel obligatoires et des temps individualisés. Cette phase d'apprentissage en présentiel s'articule autour :

- de réalisations professionnelles ou d'un projet transversal à mener en lien avec les thématiques traitées dans l'organisme d'appartenance ;
- une phase d'échanges portant sur les réalisations professionnelles ou les projets transversaux des stagiaires qui intervient lors de regroupements.

Les séquences de formation comprennent :

- **un module tronc commun obligatoire** ;
- **des modules interbranches** : selon les résultats obtenus lors des tests d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers de candidatures peut accorder des dispenses sur un ou plusieurs modules interbranches ;
- **des modules spécifiques obligatoires de branche.**

3) **Une phase de bilan-capitalisation des acquis** et de présentation des travaux menés pendant la formation devant une Commission pédagogique clôturant le cursus.

La formation est animée par un prestataire extérieur expert du contrôle de gestion pour le module tronc commun et les modules interbranches. Chaque module spécifique de branches est animé par un expert de la branche concernée avec, pour certains, un accompagnement du prestataire extérieur.

Pendant les temps consacrés aux réalisations professionnelles ou à son projet transversal, le stagiaire sera accompagné par un superviseur (N+1, agent de direction) et par un tuteur pédagogique, représenté par le prestataire extérieur sur les modules dont il a la charge.

En amont de la formation, le prestataire échangera avec la direction du stagiaire sur le choix du projet ou des réalisations professionnelles.

Il devra s'assurer de la faisabilité des réalisations, que ce soit sur le périmètre et la pertinence des travaux d'intersessions, les moyens mis à disposition du participant et le temps accordé pour mener à bien les travaux afin d'apporter les correctifs nécessaires si besoin.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la formation est subordonné à la constitution d'un dossier de candidature complet (**annexes 5,  5A et  5B**).

IV. COÛT DE LA FORMATION

A. CDG-FONDAMENTAUX

Le coût des frais pédagogiques de la formation CDG-Fondamentaux est de **4 200 €** par stagiaire. Il inclut l'étude des prérequis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance ainsi que la restitution des résultats.

B. CDG-PRO (ou PERFECTIONNEMENT)

Le coût des frais pédagogiques de la formation est variable selon les résultats issus des tests d'auto-positionnement  (annexe 6) :

- pour un parcours **complet** : **7 200 €**
- si, à l'issue des tests d'auto-positionnement, le participant bénéficie d'une dispense à suivre un module ou plusieurs modules, le coût pédagogique intégrera le coût du parcours obligatoire auquel sera rajouté le nombre total de jours complémentaires que le participant devra suivre :
- le parcours **obligatoire** est fixé à **4 000 €**,
- le parcours **modulaire** est calculé sur la base de **400 € / jour appliqué au nombre de jours définis à l'issue des tests.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Isabelle Cheze du Crfp d'Aquitaine, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur délégué

Document(s) annexe(s) :

- Planning Formation
- Articulation CDG-FOND
- Contenus
- Architecture
- Dossier inscription
- Le coût de la formation
- Dossier de candidature CDG-PRO
- Dossier d'inscription " CDG Fondamentaux"